

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - AVENANT N°3 À L'ACCORD-CADRE « TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, DE LA PROPRETÉ, DES ESPACES VERTS, DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA FIBRE OPTIQUE » – LOT N°4 : SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE FIXE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - AVENANT N°3 À L'ACCORD-CADRE « TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, DE LA PROPRETÉ, DES ESPACES VERTS, DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA FIBRE OPTIQUE » – LOT N°4 : SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE FIXE

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'accord cadre n°2022097, passé avec l'entreprise AXIMUM concernant le lot signalisation verticale et horizontale fixe ;

Vu l'avenant n°1, sans incidence financière, notifié le 7 mars 2023, concernant l'intégration de la convention d'interchange relative aux modalités de facturation des prestations ;

Vu l'avenant n°2, sans incidence financière, notifié le 18 janvier 2024, permettant de rapporter l'avenant n°1 ainsi que la convention d'interchange qui lui a été annexée ;

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique qui dispose notamment qu'un marché de travaux peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% du montant du marché initial ;

Considérant le montant maximum de l'accord cadre fixé à 600 000 € HT sur la durée totale du marché dont l'échéance est arrêtée au 31 décembre 2026 ;

Considérant les sommes engagées au 1^{er} avril 2026 qui s'établissent à 536 998,85 € HT ;

Considérant le programme de travaux neuf et d'entretien pour l'année 2026, comprenant notamment des travaux de réfection de marquage au sol au sein des ZAE, il y a lieu d'augmenter le montant maximum de l'accord cadre afin de le fixer à 660 000 € HT, soit 10 % du montant maximum de l'accord-cadre ;

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres qui s'est prononcée favorablement le 2 juin 2026 ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de l'avenant n°3.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».